

EDITION 2021

72 mesures pour l'égalité femmes-hommes pour les parents et les enfants

Guide d'action pour les communes



Il y a des enfants et des parents dans votre commune ?

Alors vous êtes concerné·e·s par ce guide !

Le chemin est encore long pour que l'égalité femmes-hommes soit une réalité sur nos territoires tant pour les parents que pour les enfants.
Voici quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

70% des tâches parentales

sont effectuées par les femmes dans les couples hétérosexuels.¹

8 femmes sur 10

victimes de violences conjugales sont des mères.²

2% des noms des rues

portent des noms de femmes,³ ce qui joue sur l'imaginaire collectif, notamment celui de nos enfants.

La quasi totalité des personnes

qui utilisent les équipements sportifs en libre accès destinés aux jeunes (city stades, skate-parks) sont des garçons.⁴

1. CHAMPAGNE Clara, PAILHE Ariane, et SOLAZ Anne, "Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans?", Economie et Statistique, 29 octobre 2015, n°478-479-480, p. 209-242.

2. Constat tiré de l'analyse des appels au 3919, numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (source : Fédération Nationale Solidarité Femmes, Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au "3919- Violences Femmes Info" Année 2018, novembre 2019).

3. Estimation basée sur l'analyse de 63 500 noms de rues françaises par l'ONG Soroptimist, 2014.

4. Voir par exemple MARUEJOULS Edith et RAIBAUD Yves, "La mixité filles/garçons dans les loisirs des jeunes", 2011.

La bonne nouvelle ?

C'est que votre commune peut agir dès maintenant, en mobilisant toutes ses compétences : la petite enfance, l'éducation, l'action sociale et la santé, mais aussi l'urbanisme, les transports, les finances ...

L'égalité femmes-hommes pour les parents et les enfants, c'est comme l'égalité femmes-hommes tout court : c'est transversal et ça concerne toutes les délégations.

Que vous soyez une commune urbaine ou rurale, grande ou petite, vous êtes en mesure d'agir à l'échelle de votre municipalité.

72 idées pour agir

Vous trouverez dans ce guide 72 idées de mesures pour une parentalité égalitaire et une enfance sans sexisme, assorties d'exemples et de références.

Rédigé et mis en page par des bénévoles de l'association Parents & Féministes, qualifié·e·s et/ou expert·e·s des questions de genre, ce guide est également issu d'un travail continu de recueil de parole des mères, des pères et des parents notamment par des groupes de parole.

Action sociale, solidarités



1.

Former les agent·e·s et élu·e·s municipaux·ales à être en capacité de repérer, d'informer et d'orienter efficacement les femmes victimes de violences.

2.

Soutenir les femmes victimes de violences, en lien avec le Département et les associations locales.

Par exemple :

- mettre en place des consultations juridiques sur les droits des femmes victimes de violences, type CIDFF.
- créer des structures d'accueil pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.
- réserver des logements relais.

Exemple

Imaginé par plusieurs associations et coconstruit avec la Ville de Nantes, Citad'elles est un lieu où les femmes victimes de violences et leurs enfants peuvent trouver une écoute et un accompagnement de manière gratuite, anonyme et sans rendez-vous, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

La structure regroupe dans un même lieu une équipe pluridisciplinaire de professionnel·le·s à même d'accompagner les femmes dans leurs démarches de soins physiques et psychologiques, administratives et juridiques, selon leurs besoins : psychologues, travailleur·se·s sociaux·ales, juristes, infirmier·ère·s, psychiatres, sages-femmes, éducateur·rice·s spécialisé·e·s, policier·ère·s, gendarmes et avocat·e·s.

Citad'elles comprend aussi des logements d'urgence permettant de mettre en sécurité les femmes et leurs enfants.

3.

Accorder un soutien financier et matériel aux associations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes ainsi qu'aux associations de soutien à la parentalité actives sur le territoire.

4.

A l'instar de la ville de Suresnes, attribuer une demi-part supplémentaire pour le calcul du quotient familial des **familles monoparentales** pour les services comme les cantines scolaires et centres de loisirs.

Dans plus de 8 cas sur 10, les familles monoparentales ont une femme à leur tête

Près d'un tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, et le niveau de vie moyen des mères isolées est inférieur de 19 % à celui des pères isolés. Les familles monoparentales représentent 23% des familles.

(sources : INSEE, Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018 ; Tableaux de l'économie française, édition 2020)

Pour aller + loin

Le Centre Hubertine Auclert a produit un guide pratique ["Agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local"](#)

Commande publique, achats



5.

Insérer des clauses « égalité » dans tous les marchés publics.

6.

Pour tout contrat relatif à des **bâtiments accueillant du public** ou à **l'espace public** et si pertinent, prévoir la prise en compte des besoins des parents et des mesures d'accueil des enfants : des tables à langer dans les toilettes des femmes et des hommes, des toilettes pour les enfants, une accessibilité pour les poussettes et un espace de rangement, ...

Exemple

La **Ville de Fontenay-sous-Bois** exige des entreprises qui candidatent à un marché public qu'elles s'engagent en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (selon le formulaire DC1) :

- A ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- A avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Commerce, artisanat



7.

Inciter à ouvrir des lieux où les parents et enfants sont les bienvenu·e·s (cafés, restaurants...) dans lesquels notamment on pourrait trouver des mesures d'accueil des enfants (jeux, mobilier adapté...) et des lieux de change dans les toilettes des femmes comme des hommes ; par exemple en distribuant des kits aux cafés, bars, restaurants, ou en leur fournissant une aide technique ou financière.

8.

Proposer un guide municipal référençant les lieux "parents-enfants" et "kid-friendly" de la commune.

Communication



9.

Adopter l'écriture épicène / écriture inclusive et veiller à ne pas reproduire les stéréotypes dans la communication de la collectivité. Former le personnel administratif en ce sens.

10.

Veiller notamment à ouvrir le même champ des possibles à tou·te·s les enfants et à responsabiliser et valoriser les deux parents (le cas échéant) à même hauteur dans les supports de communication en lien avec la parentalité et l'enfance.

11.

Veiller à la mention des noms des deux conjoint·e·s dans les correspondances destinées aux couples. Adopter les mentions "parents", "parent 1" et "parent 2" plutôt que "père" et "mère".

Pour aller + loin

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes a produit un guide pratique "[Pour une communication publique sans stéréotype de sexe](#)" et invite les institutions publiques à signer une "[Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe](#)".

Culture, patrimoine



12.

Travailler avec les directions des institutions culturelles à la mise en place de **programmations visant l'égalité** entre les femmes et les hommes.

Par exemple : expositions consacrées à des artistes femmes dans les musées, autant de femmes que d'hommes dans le spectacle vivant, travailler à la valorisation des filles dans les projets culturels...

13.

Nommer des rues et des équipements publics de noms de femmes, en sortant des sentiers battus : pas que des écoles maternelles, pas que les figures les plus connues, ... Les habitant·e·s, petit·e·s et grand·e·s, peuvent être associé·e·s.

14.

Valoriser les femmes dans l'**histoire locale de la ville**, par exemple en mettant en exergue des bâtiments de la ville conçus par des femmes.

15.

Intégrer la valorisation du **matrimoine** dans l'organisation des journées européennes du patrimoine.

16.

Intégrer la possibilité de **garde des enfants** et/ou des créneaux horaires avec des **activités ouvertes aux enfants** et leurs parents dans les grands événements et équipements culturels.

Exemple

A Ivry, le cinéma municipal Le Luxy propose chaque mois un créneau aux conditions adaptées pour que les adultes accompagné·e·s de très jeunes enfants puissent accéder à la programmation : tapis, change, réglages lumières et son adaptés.

Economie, emploi



17.

Mettre en **réseau professionnel** les femmes qui le souhaitent dans des lieux dédiés (lien avec les CCI par exemple) notamment pendant leur congé maternité ou parental.

18.

Valoriser et soutenir l'**entrepreneuriat des femmes** dans la commune (commerce, association...), en prenant en compte les responsabilités parentales.

19.

En lien avec les missions locales par exemple, veiller à proposer aux jeunes des formations et des **parcours emploi divers et non stéréotypés** (à l'inverse du classique : esthétique pour les filles, maçonnerie pour les garçons).

20.

Intégrer des solutions de **modes de garde d'enfants** aux mesures de soutien à l'emploi.

Education



21.

Inviter les directions et le corps enseignant de maternelle et élémentaire à coconstruire avec la municipalité une politique d'égalité filles-garçons se soldant par la signature officielle d'une **charte**.

22.

Décliner cette politique au sein des écoles avec les **personnels administratifs et les accueil de loisirs** : activités non « genrées », mixité dans le sport, veiller à la diversité de la littérature jeunesse, ...

23.

Promouvoir l'égalité et la lutte contre les stéréotypes dans les **spectacles et les activités** pour enfants proposés dans les écoles et les accueils de loisirs. Ex : spectacles de danse avec des danseurs, pièce de théâtre mettant en scène une héroïne...

Exemple

La **Ville des Lilas** a créé des mallettes «égalité» contenant des jeux, divers matériels, des livres, à destination des directeurs et directrices du scolaire et du périscolaire afin qu'ils et elles puissent proposer des activités sur ces sujets.

24.

Former les personnels communaux de la petite enfance et de l'enfance (Atsem, personnel du périscolaire, des crèches) à déconstruire les stéréotypes sexistes à l'œuvre dans les pratiques éducatives et les relations aux parents.

25.

Proposer des horaires d'accueil de loisirs amples et souples pour un équilibre vie professionnelle-vie familiale plus facile pour les parents. A défaut, ce sont surtout les femmes qui vont s'adapter au détriment de leur vie professionnelle et/ou de leur temps libre. Prévoir une solution de garde pour les propres enfants du personnel.

Proposition citoyenne

Dans le scolaire et périscolaire, veiller à ne pas systématiquement appeler en premier lieu les mères pour qu'elles viennent chercher leur enfant ou leur demander une information en cas de besoin.

Exemple

En 2017, l'ensemble des agent·e·s du service Jeunesse de la **Ville de Fontenay-sous-Bois** a bénéficié d'une formation-sensibilisation à l'égalité femmes-hommes assurée par le Centre Hubertine Auclert. L'année suivante, ce sont les équipes du service Vacances qui ont bénéficié d'une sensibilisation à l'égalité filles-garçons.

Ce type de formation permet d'analyser collectivement les pratiques professionnelles sous le prisme du genre.

Egalité femmes- hommes



26.

Proposer une politique d'égalité femmes-hommes et de soutien à la parentalité approuvée en Conseil municipal avec déclinaison en **plan d'actions** pendant le mandat ; rédaction d'une charte signée avec les professionnel·le·s de la petite enfance, les enseignant·es, les personnels du transport, de la culture...

27.

Créer au sein de la municipalité un conseil éthique "Conseil pour l'égalité femmes-hommes" : présidence par une personnalité emblématique (magistrat·e, universitaire...), compte-rendu des avancées en conseil municipal ; échange avec les universités.

28.

Créer une **délégation à l'Egalité femmes-hommes** et un service, ou au minimum un poste de "chargé·e de l'égalité femmes-hommes" portant notamment dans son champ d'action les problématiques liées à la parentalité et à l'enfance. Cette délégation a vocation à être transversale et doit avoir un budget propre.

Exemple

Créé fin 2014 par la **Ville de Nantes**, le Conseil de l'Égalité femmes-hommes regroupe des associations, des acteur·rice·s économiques, des institutions et des citoyen·ne·s avec pour objectif d'enrichir, de suivre et d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre par la ville de Nantes, dans une logique de co-construction avec les pouvoirs publics de la politique locale d'égalité femmes-hommes.

29.

Au cours de leur élaboration et de leur mise en œuvre : s'interroger en amont sur les **effets différenciés des politiques publiques** sur les femmes et les hommes et les évaluer en aval.

30.

Former l'ensemble des agent·e·s de la commune, le plus possible, à **l'égalité femmes-hommes**, à **l'identification des stéréotypes de genre** et aux moyens d'éviter de les reproduire, notamment vis-à-vis des parents et des enfants. Proposer également des formations aux membres du conseil municipal sur l'égalité femmes-hommes et les stéréotypes de genre.

31.

Signer la **Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes** dans la vie locale.

32.

Mettre en place un **Observatoire de l'égalité**, destiné à être une source de connaissances, un outil de mobilisation des services et de sensibilisation.

Exemple

La **Ville de Paris** s'est dotée en 2002 d'un Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, avant de créer l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes en 2014.

Finances locales



33.

Se former, en tant que collectivité publique, à la **Budgétisation Sensible au Genre** ou budget genré (par exemple, des formations à ce sujet sont proposées par le Centre Hubertine Auclert pour l'Ile-de-France).

34.

Veiller à la bonne **représentation des mères et des parents** dans les **instances** participant aux budgets participatifs, notamment en adaptant les horaires et les supports des consultations (mener des consultations physiques et/ou numériques).

35.

Rendre compte aux administré·e·s des résultats de ce budget genré.

Exemple

La **Ville de Lyon** va être la première grande ville française à mettre en place une budgétisation sensible au genre pour l'intégralité de son budget. D'autres villes comme **Grenoble**, **Brest** ou encore **Montreuil** y ont déjà recours pour des postes de dépenses plus spécifiques tels que la culture ou les sports.

Pour aller + loin

Le Centre Hubertine Auclert a produit un guide pratique sur [La budgétisation sensible au genre](#) à destination des collectivités locales.

Parentalité



36.

Proposer des **lieux municipaux d'accueil parents / enfants** dans tous les quartiers de la commune (de type « Maison des habitants » ou au sein des antennes de quartier ou des équipements sociaux culturels). Des activités ou ateliers pères-enfants pourraient y être proposées pour qu'ils prennent confiance tout en favorisant le partage égalitaire des tâches.

37.

Proposer des **lieux d'écoute** (permanence de professionnel·le·s) : **soutien aux mères en post-partum** ; certaines plages horaires dédiées aux pères. Veiller à ne pas reproduire les stéréotypes, à responsabiliser et valoriser les deux parents (le cas échéant) à même hauteur et à faire preuve de bienveillance. Les femmes et parents peuvent être informé·e·s au sujet de cette offre d'accompagnement dès la sortie de l'hôpital ou de la clinique et/ou par la sage-femme.

38.

Proposer en lien avec le CCAS, les maisons des habitants, le tissu associatif local, des **groupes de paroles aux parents, des discussions thématiques** avec interventions d'expert·e·s ou praticien·ne·s (les difficultés rencontrées, le sommeil de l'enfant...). Veiller à ne pas reproduire les stéréotypes, à responsabiliser et valoriser les deux parents (le cas échéant) à même hauteur et à faire preuve de bienveillance. Ces dispositifs peuvent être financés par la CAF.

39.

Développer l'**aide en post-partum aux parents**, en particulier aux mères : matérielle, ménagère, soutien psychologique. Diffuser l'information sur les aides existantes (TISF et aides à domicile financées par la CAF. Les PMI sont souvent détentrices de l'information).

40.

Editer un **guide du nouveau parent** dans votre commune, répertoriant : les lieux d'écoute, les espaces « kid-friendly », les crèches, les associations de parentalité ou liées à l'enfance, ...

41.

Accroître la **visibilité et la cohérence des actions portant sur la parentalité** sur le territoire, notamment en fédérant les acteurs éparpillés au sein d'une même instance partenariale.

Proposition citoyenne

Pour les services à destinations des parents et des enfants, proposer des horaires d'inscription en mairie qui puissent être au moins un jour par semaine tôt le matin, tard le soir, sur la pause déjeuner ou le samedi.

Petite enfance



42.

Former les professionnel·le·s de la petite enfance à reconnaître toutes les formes de cellules familiales et à responsabiliser et valoriser les deux parents de la même manière (le cas échéant).

43.

Former les professionnel·le·s de la petite enfance à la **déconstruction des stéréotypes sexistes**, à proposer des activités non « genrées », pour les RAM, crèches municipales, parentales et associatives.

44.

Augmenter le nombre de places en crèches, sans empiéter sur la qualité d'accueil (taux d'encadrement, superficie) et veiller à proposer une offre d'accueil diversifiée (garde occasionnelle, régulière...).

Plus d'1 tiers des enfants de moins de 3 ans

ne bénéficient pas d'un mode d'accueil formel de la petite enfance à moins de 15 minutes de leur domicile.

(source : DREES, "Les conditions de vie des enfants en France métropolitaine")

Exemple

La Ville de Suresnes a organisé des formations à destination des professionnel·le·s de la ville (bibliothécaires, directeur·rice·s de centres de loisirs, responsables de crèche, psychologues en crèche et éducateur·rice·s) sur la question des stéréotypes de genre dans la littérature jeunesse.

45.

Proposer des horaires de crèches amples et souples pour un équilibre vie professionnelle-vie familiale plus facile. Cet équilibre est d'autant plus précaire pour les femmes qui sont les premières à s'adapter au détriment de leur vie professionnelle et/ou de leur temps libre. Prévoir une solution de garde pour les propres enfants du personnel.

Ressources humaines



46.

Créer une vraie Mission à l'égalité femmes-hommes et de soutien à la parentalité au sein de la collectivité : agent·e·s dédié·e·s + élu·e en charge de cette question + rédaction d'une charte.

47.

Favoriser la mixité des métiers : plus d'hommes dans les professions de petite enfance et de l'enfance, plus de femmes dans les professions traditionnellement masculines (ingénierie BTP...).

48.

Revaloriser les salaires des agent·e·s exerçant dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance.

49.

Recruter des femmes en mairie sur des postes de directions et dans les filières dites « techniques » ; mettre en place un soutien aux élu·e·s parents.

50.

Veiller à concilier la vie professionnelle et la vie familiale : horaires non tardifs y compris pour les conseils municipaux, respect du droit à la déconnexion, notamment dans le cadre de la mise en place du télétravail.

51.

Se saisir de la démarche de **labellisation AFNOR sur l'Egalité Professionnelle** femmes-hommes et la Diversité, pour engager de profonds changements.

Exemple

La Ville de Lyon diffuse un kit naissance aux nouveaux papas agents de la ville comprenant un guide "égalité-parentalité" pour favoriser le partage des responsabilités parentales.

Sport



52.

Construire des équipements sportifs accessibles aux garçons comme aux filles. Il est nécessaire de veiller à ce que cet accès soit effectif via des critères d'analyse : proportions d'heures attribuées aux clubs féminins et masculins, disponibilité des vestiaires féminins, proportionnalité des subventions au regard de la part d'adhérent·e·s...

53.

Former les acteur·ice·s sportif·ve·s à la déconstruction des stéréotypes sexistes dans les sports et dans les postures pédagogiques.

54.

Inciter les clubs sportifs au recrutement de filles et de femmes, par exemple, intégrer un critère dans l'obtention des subventions municipales.

55.

Mettre en place des journées pour promouvoir la pratique du sport à destination des femmes et filles avec l'organisation de séances d'initiation gratuite aux différentes activités.

56.

Valoriser la place des filles dans le sport : baptiser d'un nom de femme un gymnase/un stade, diffuser les matchs de foot féminin sur écran géant dans la ville... Accueillir et valoriser les compétitions sportives féminines.

Exemple

La Ville de Toulouse a une politique de bonification des subventions aux associations et clubs sportifs : +5% si la part de femmes licenciées est entre 10 et 30%, +10% si la part de femmes licenciées est entre 30% et 50%, +15 % si la part de femmes licenciées est supérieure à 50%.

57.

Etudier la pertinence de **non-mixité** pour les filles sur des jours limités. Par exemple : un jour par semaine/mois réservé aux filles au skatepark, pour inciter à continuer cette fréquentation les autres jours.

58.

Développer des événements sportifs intégrant la possibilité de **garde des enfants** et/ou des créneaux horaires avec des **activités ouvertes aux enfants et leurs parents**. De manière générale, inciter au développement du **sport en famille**.

59.

Organiser des sessions de formation à la **prévention des violences sexistes et sexuelles** à destination des associations sportives (bureau et enseignant·e·s), adossé à une bonification en termes de subventions.

60.

Inciter à l'implantation de nouvelles **pratiques sportives mixtes** dans leurs valeurs (ultimate frisbee, ...).

Exemples

A Pau, la Ville a adopté une charte relative à la prévention des violences sexuelles et sexistes dans le monde du sport.

Depuis 2009, la **Ville de Nantes** organise l'événement "Sportez bien les filles" pour promouvoir et ancrer la pratique du sport auprès des Nantaises en leur proposant des initiations gratuites à de nombreuses activités sportives. L'événement est aussi l'occasion de mener un travail de sensibilisation sur les clichés filles-garçons.

A **Toulouse**, des activités non mixtes sont organisées pour impulser des initiatives sportives répondant aux attentes des femmes habitant les QPV (vélo, marche..), qui deviennent ensuite mixtes.

Transports



61.

Travailler à une meilleure accessibilité des transports en commun aux poussettes et jeunes enfants : plus d'espace pour les poussettes, créer des zones "familles" avec sièges adaptés, sensibiliser les usager·ère·s à aider les parents qui se déplacent avec leurs enfants (majoritairement les mères).

62.

Prendre en compte les modes de déplacements des parents et des enfants (notamment piéton·ne·s) ; étudier les transports au regard de leurs besoins.

63.

Développer des pistes cyclables et du stationnement vélo adapté aux familles : pistes cyclables plus larges, carte des itinéraires "family-friendly", aménagements de places plus larges pour les vélos-cargos...

64.

Plus généralement, travailler aux besoins des familles dans le transport public : travail collaboratif avec les acteurs locaux du transport public (syndicat de transports, exploitants...) et les compagnies privées. Par exemple, créer un comité pour la sécurité dans les transports en commun ; permettre aux bus de s'arrêter « à la demande » à partir d'une certaine heure pour rapprocher parents avec enfants de leurs domiciles.

Urbanisme, voirie, espaces publics



65.

Multiplier les aires de jeux, les parcs et espaces verts, les initiatives de rues dédiées aux enfants ; développer des lieux couverts pour permettre aux enfants de jouer librement l'hiver.

Exemple

Chaque vendredi, de 16h30 à 18h, la rue Golotte à Paris se transforme en une vaste aire de jeux, sécurisée par des barrières mobiles. Cette initiative a été proposée par un groupe de parents d'élèves, et retenue en 2015 au Budget participatif de la Ville.

Proposition citoyenne

Proposer des installations plus diversifiées : "il y a des terrains de foot, mais pourquoi pas des dînettes (sans les accessoires) dans une aire de jeux ?"

66.

De manière générale : adapter l'espace public aux enfants et aux parents, intégrer les déplacements des familles (poussettes, landaus...) dans les politiques d'accessibilité : trottoirs plus larges ; pistes cyclables plus sécurisées. Le vélo, qui peut être une stratégie d'évitement des transports publics peu adaptés aux enfants en bas âge, reste très masculin.

67.

Consulter les parents et intégrer leur maîtrise d'usage dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Par exemple, **systematiser la consultation d'un groupe de femmes utilisatrices**, en veillant à ce qu'il y ait des jeunes filles et des mères, lors de diagnostics en marchant.

68.

Veiller à l'organisation et à la répartition en termes de genre des espaces dans les écoles, crèches, parcs, aires de jeux... pour éviter notamment le schéma classique : garçons prenant le plus de place au centre, les filles reléguées à la périphérie.

69.

Inclure des mesures d'accueil des parents et enfants dans les marchés publics, concessions et conventions d'occupation du domaine public passées par la commune et portant sur des lieux accueillant du public (ex : cafés, médiathèques, équipements sportifs ...). Informer et former les agents des services marchés publics à ce sujet. Le faire directement pour les lieux gérés en propre par la commune (notamment l'hôtel de ville).

70.

Veiller aux symboliques, à la signalétique, pour éviter d'associer l'enfant automatiquement aux mères (ex : faire attention aux panneaux de signalisation).

71.

Sécuriser les abords des écoles.

72.

Instaurer une règle d'implantation d'une structure d'accueil de petite enfance et d'école à la création de chaque nouveau quartier résidentiel ou densification de logement.

Exemple

La Ville des Lilas travaille actuellement au réaménagement d'une cour d'école existante : travail avec une géographe du genre (Edith Maruéjols) en y associant les enfants, les personnels de service, d'animation, les enseignant·e·s. L'idée est également d'associer les parents à cette action.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur le site internet de Genre et Ville : www.genre-et-ville.org.

Ressources générales

Guide pratique du
Centre Hubertine
Auclert, [Pour
convaincre du bien-
fondé des politiques
locales d'égalité
femmes-hommes,](#)
2015

Guide pratique du Centre
Hubertine Auclert pour
[Planifier, conduire et
évaluer une politique
locale d'égalité femmes-
hommes,](#) 2014

Rapport du Centre
Hubertine Auclert,
[Femmes et espaces
publics. Pour l'égalité
entre les femmes et
les hommes dans la
rue, les transports et
les espaces loisirs,](#)
2018

Parents & Féministes

Créée en juillet 2019, l'association Parents & Féministes œuvre pour plus d'égalité :

- pour les parents, entre les mères et les pères : parentalité égalitaire
- pour les enfants, entre les filles et les garçons : enfance sans sexisme

Nos actions :

- Libérer la parole et informer à travers les réseaux sociaux
- Recenser et créer des groupes de parole
- Agir auprès des pouvoirs publics par le plaidoyer
- Organiser des événements

L'association compte des membres dans toute la France, dont Paris, Rennes, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Nantes, Lille.

www.parentsetfeministes.com

Contactez- nous!

**Vous souhaitez échanger
avec nous sur ce guide ?
Nous communiquer d'autres
bonnes pratiques ?
Nous rencontrer ou en
savoir plus sur nos actions ?
Nous sommes à votre
écoute.**

parentsetfeministes
@gmail.com



**PARENTS &
FEMINISTES**

Facebook

@parentsetfeministes

Twitter

@PFeministes

Instagram

@parents_et_feministes